

2019

Chaire du notariat de l'Université de Montréal  
Faculté de droit  
M<sup>e</sup> Jeffrey Talpis, titulaire de la Chaire

[www.chairedunotariat.qc.ca](http://www.chairedunotariat.qc.ca)

# Concours de rédaction juridique de la Chaire du notariat

## 2<sup>e</sup> CYCLE PRIX DE 1500 \$

La Chaire du notariat de l'Université de Montréal dont la mission est de soutenir le développement et le rayonnement de l'institution du Notariat et de la profession de notaire, relance son concours annuel de rédaction juridique destiné aux étudiants de deuxième cycle.

### Admissibilité

Ce concours s'adresse à tout étudiant inscrit au second cycle en droit pour l'année universitaire 2018-2019 dans l'une des universités du Québec ou à la Section de droit civil de l'Université d'Ottawa.

Tout texte rédigé dans le cadre d'un cours ou supervisé par un professeur est admissible. Veuillez noter que les mémoires de maîtrise sont acceptés.

Un seul travail par institution peut être présenté à ce concours. Exceptionnellement, l'institution peut soumettre le texte d'un étudiant de 1<sup>er</sup> cycle.

Le texte choisi doit être reçu en trois (3) exemplaires au plus tard le **30 septembre 2019** et être accompagné d'un résumé d'une quinzaine de lignes. Les coordonnées de l'étudiant (adresse, courriel et numéro de téléphone) doivent être jointes au texte.

### Sujet

Le texte, rédigé en français ou en anglais, doit traiter d'un sujet d'intérêt notarial – droit civil, commercial, municipal, agricole, environnemental, international privé, etc.

Le travail peut avoir été accepté pour publication durant l'année universitaire du concours.

### Comité de sélection

La sélection du meilleur texte est faite par un comité de deux (2) membres sous la responsabilité du titulaire de la Chaire. Les textes soumis au comité de façon anonyme, sont évalués selon la pertinence pour le notariat, la qualité de la rédaction, la rigueur de l'analyse juridique et l'originalité du sujet.

Le comité de sélection se réserve le droit de ne pas accorder de prix s'il juge la qualité des textes soumis insuffisante.

### Annnonce du prix

La divulgation du nom du gagnant et la remise du prix se fera au plus tard le 31 décembre de la même année.

Le gagnant pourra être invité à soumettre son texte pour publication et s'engage à indiquer, lors de toute publication, que le texte a été primé au concours de rédaction juridique de la Chaire du notariat.

Le gagnant doit autoriser la Chaire du notariat à divulguer son nom, notamment, sur son site internet.

### Pour toute information, s.-v.-p. vous adresser à :

Monsieur Martin Scully  
Pavillon Maximilien-Caron, bureau A-9432  
e. [martin.scully@umontreal.ca](mailto:martin.scully@umontreal.ca)  
t. 514-343-2428



**Chaire du  
notariat**

Université   
de Montréal